

Informations sur la sécurité du produit

Cadre pour affiche/photo Fantastic Frame, avec matériel de montage mural, polystyrène

Fabricant/Personne de contact : update displays GmbH, Belgische Allee 73, 53842 Troisdorf, Deutschland

e-Mail : info@update-displays.de

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 140889, 140888, 140887, 140886, 140885

Instructions de sécurité:

- Le produit ne contient pas d'arêtes vives ou d'éléments dangereux. Respecter les consignes de sécurité concernant les éléments à arêtes vives, car ils peuvent présenter un risque de blessure.
- Il est recommandé de ne pas installer le produit dans des endroits facilement accessibles aux enfants et l'utilisation dans une chambre d'enfant doit se faire sous surveillance afin d'éviter toute blessure.
- Veuillez vous assurer que les instructions du fabricant sont suivies lors du montage. Le produit est uniquement conçu pour être fixé au mur. Une fixation incorrecte peut entraîner un risque de chute. Veillez à ce que le montage soit sûr et stable afin d'éviter les chutes.
- Le produit doit être utilisé conformément aux normes européennes en vigueur et à l'impératif général de sécurité. Effectuer une analyse des risques avant la mise sur le marché.
- Évitez de placer le cadre à proximité de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur afin d'éviter toute décoloration ou tout dommage au cadre. Le montage à proximité de sources de chaleur risque d'entraîner des déformations.
- Maintenez le cadre à l'écart de l'eau et de l'humidité afin d'éviter les dommages et la détérioration du matériel.
- Ne collez pas d'objets lourds sur les surfaces vitrées afin d'éviter tout risque de casse. Le film antireflet n'est pas incassable ; s'il est endommagé, il y a un risque de coupure.
- Le produit doit porter un numéro d'identification unique et comporter des avertissements et des informations de sécurité appropriés.
- Conserver la documentation technique pendant au moins dix ans après la mise sur le marché et la mettre à la disposition des autorités de surveillance du marché sur demande.